

 Compagnon Retraite
Pénibilité

Les conditions de passage à la retraite ont été modifiées l'an passé. Il est désormais possible d'obtenir une retraite à 60 ans en prenant en compte certains critères de pénibilités et d'incapacités de travail.

Cette loi du 9 Novembre 2011, suivie du Décret du 30 mars 2011 est à prendre en compte pour toute liquidation de retrait au 1^{er} juillet 2011.

Il s'agit pour l'employeur de contrôler différentes informations afin de s'assurer de l'éligibilité de chaque employé.


Ces critères mêlent à la fois des calculs précis en matière de taux d'incapacités et aussi des facteurs de pénibilité tels que le bruit, le travail de nuit, les cadences, les expositions aux produits chimiques...et ce pendant une durée de 17 ans.

WinLassie dispose des informations relatives aux incapacités de travail ainsi que les expositions diverses. Il propose un dossier « départ employé » complet.

Le compagnon Retraite vous permet d'effectuer les recherches, les calculs nécessaires pour définir si l'employé est éligible à un départ à 60 ans. Il dresse un bilan détaillé pour chaque critère dans l'hypothèse d'un passage en commission.

Ce compagnon vous est proposé sur la base de votre effectif.

Nos conseillers sont à votre disposition pour vous fournir tout complément d'information.

 pour en savoir plus : 0811 031 200